

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA***Département de la Haute-Corse***Extrait du Procès Verbal
des délibérations du 23 septembre 2026
DEL-2026-106**Nombre :

* de conseillers en exercice : 68
* de Présents : 41
* de Représentés : 4
* de Votants : 45 Pour : 45 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : Mme Emilie ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, Mme. Marie-Dominique ANDREANI, Mme Michèle ANTomARCHI, M. Jean-Michel BABOT MATTEI, M. Antoine Joseph BATTESTI, M. Pascal BIAGGI, M. Benoît BRUZI, Mme Françoise CAMPANA, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, Mme Jacqueline COLOMBANI, M. Paul-Jean EMANUELLI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Marcel FERRARI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Toussaint FILIPPINI, Mme Sylviane GANDOIN, Mme Marie-Joséphé GERMANI CHIRICHIELLO, M. Eugène GHERARDI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Paul INNONCENZI, M. Olivier MARTINEZ, M. Nicolas MAZZONI, M. Dominique MITRIDATI, M. Pierrick NANNINI, M. Pierre ORSINI, M. Lionel PASQUALINI, M. Joseph PASTINI, M. Pierre Pascal PIACENTINI, Mme Stella PIERI, M. Antoine François RODOLPHI, M. Antoine POLI, M. André ROMAGNOLI, Mme Corinne SAROCCHI, M. Paul SCHIAPPA, M. Ange STRAFORELLI, M. Jacques SUZZONI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : Mme Maguy HOUTOLOU, M. Jean-Noel LUCIANI, Mme Marie-Ange MAZZONI, Mme Anne-Cécile MICHELI

Absents : M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Aurélie BACCARELLI GAFFORY, M. Grégory BIAGGI, M. Julien BOSC, M. Michel CERVETTI, M. Philippe CHERICI, M. Balthazar FEDERICI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. Alexandre FURFARO, M. René GATTACCECA, M. Charles GIACOMI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, M. Sébastien LAURELLI, M. Jean-François MATTEI, M. Ange Toussaint PIERI, M. Etienne RAFFALLI, Mme Marie-Odile ROSSI, M. Pascal SARTI, M. Pierre-Ange SENCY, Mme Patricia SOULLARD, Mme Sylvie SOULLARD.

OBJET : Convention de partenariat, entre le bénéficiaire chef de file et les partenaires de l'opération collaborative « Programme d'Études Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations de Marana Golo » PEP PAPI MARANA GOLO, financée dans le cadre du Programme FEDER-FSE+ 2021-2027.

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 25 septembre 2026 et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 septembre 2026. L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre à quatorze heures, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de Castagniccia-Casinca sis à Vescovato – 20215, Petraolo, sous la présidence de Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, M. Jean-Philippe ALESSANDRI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président informe l'assemblée délibérante que l'objet de la présente convention est l'organisation d'un partenariat entre le chef de file et les partenaires pour la mise en œuvre du projet ayant pour titre Programme d'Études Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PEP PAPI) Marana Golo, conformément au formulaire de

candidature renseigné dans le cadre de l'appel à projets de l'OS 2.4 lors de la demande de soutien FEDER, ainsi que la définition des obligations et responsabilités de chacune des parties signataires.

La présente convention constitue un des documents essentiels à la mise en œuvre de l'opération collaborative et à la bonne réalisation du partenariat, tel qu'exigé par l'article 4 du décret n°2022- 608.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire que :

Considérant la démarche PAPI initiée par la CCMG via la déclaration d'intention en date du 20 avril 2022, le Programme d'Etudes Préalables (PEP) au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Marana Golo et validé par la DREAL de Corse le 30 septembre 2024 ;

Considérant le périmètre d'exécution du PEP PAPI Marana Golo, comprenant le Territoire à Risques Important d'inondation (TRI) de la Marana ainsi que le bassin versant du Golo. Le PEP PAPI Marana Golo est mené en partenariat avec les communautés de communes de Castagniccia Casinca et Pasquale Paoli, concernant les actions menées sur le bassin versant du Golo. La CCMG est porteuse du PEP ;

Considérant la demande de subvention effectuée sur le portail le 22.10.2024, pour le FEDER au titre du programme FEDER-FSE+ Corse 2021-2027 ;

Considérant le partenariat entre les CC Marana Golo, Castagniccia Casinca et Pasquale Paoli pour la mise en œuvre du PEP PAPI Marana Golo ;

Considérant la mise en œuvre du partenariat pour l'exécution du PEP PAPI Marana Golo grâce à 3 conventions :

- Une convention constitutive d'un groupement de commandes, entre la CCMG, la CCPP et la CCCC, validée par délibération 2025/42 en date du 28 mars 2025 modifiées par les avenants N° 1 et N° 2, validés et délibérés par chaque membre du groupement.
- Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la CCCC et la CCMG, validée par délibération 2025/41 en date du 28 mars 2025, modifiée par l'avenant N° 1 validé et signé par chaque partie de la convention.
- Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la CCPP et la CCMG, signée et validée par délibération 2025/40 en date du 28 mars 2025.

Considérant la CC Marana Golo identifiée comme coordonnateur du groupement de commandes et chef de file du partenariat relatif au PEP PAPI Marana Golo ;

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver la convention de partenariat, entre le bénéficiaire chef de file et les partenaires de l'opération collaborative « Programme d'Études Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations de Marana Golo » PEP PAPI MARANA GOLO, financée dans le cadre du Programme FEDER-FSE+ 2021-2027.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'approuver** dans toute sa teneur l'exposé de son Président.
- **D'approuver** la signature de la convention de partenariat entre le bénéficiaire chef de file et les partenaires de l'opération collaborative « Programme d'Études Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations de Marana Golo » PEP PAPI MARANA GOLO, financée dans le cadre du Programme FEDER-FSE+ 2021-2027, jointe en annexe.
- **D'autoriser** Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires à la poursuite de la mise en œuvre du PEP PAPI Marana Golo.

Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,



Antoine POLI